

LES PRIVILÈGES DE FOIRES DE LYON INV. 172

ZOOM

SALLE 7 : FOIRES, COMMERCES - 16^E S.



Qu'est-ce ?

Qu'est-ce que c'est ?... une affiche officielle

Ce parchemin daté de juillet 1494 proclame les privilèges royaux qui instaurent la tenue de quatre foires annuelles à Lyon. C'est un document officiel de grande importance, émanant du pouvoir royal. Ce placard* est destiné à être affiché dans l'espace public. Ses armoiries et son titre ostensible visent à susciter l'attention de tous. Les traces des clous qui le maintenaient au mur, ainsi que la marque d'un encadrement antérieur sont encore bien visibles. Rédigé à la main en langue française, il s'adresse au plus grand nombre, à une époque où les élites emploient encore le latin. Ses enluminures et ses couleurs, aujourd'hui assombries, visent à valoriser son contenu, ainsi que son royal émetteur !

Comment ça marche ?... ça légifère

Cette affiche officielle fait office de texte de loi. Chacun des huit articles est introduit par la lettrine / du mot latin *Item* : "de même". Parmi les droits énoncés dans les articles, celui de tenir quatre foires de quinze jours par an est assorti de plusieurs privilèges :

- les étrangers - à l'exception des Anglais, anciens ennemis - peuvent se déplacer librement dans le royaume pendant les foires, sans avoir besoin de présenter leurs papiers ni livres de commerce ;
- les marchandises ne sont taxées ni à l'entrée dans le royaume

Lettre de change (en blanc), Roze Lambert et Compagnie, Lyon, 17^e s.



ni à leur sortie, mais seulement aux douanes de Lyon et de Valence... à condition d'être hors de Lyon en deux semaines et hors du royaume le jour suivant ;

→ toutes les monnaies étrangères sont autorisées lors des échanges, mais l'on encourage surtout les lettres de change*. La libre circulation des hommes, des marchandises et des monnaies est née !

Qu'est-ce que cela représente ?... le roi, la ville et la Bretagne

Les armoiries présentes sur ce document officiel sont éminemment symboliques. Supportant le bandeau du titre, deux lions sur des rochers incarnent la puissance de la ville. Au bas du parchemin, dans un cartouche coloré, trois blasons, malheureusement en très mauvais état, sont soutenues par des anges :



→ les armes de gauche - "d'azur à 3 fleurs de lys d'or", trois fleurs de lys sur fond bleu, surmontées d'une couronne royale - sont celles du roi de France Charles VIII (1483-1498) qui accorde les privilèges des foires à la ville de Lyon ;



→ les armes du centre - "parti, d'azur à 3 fleurs de lys d'or et d'hermine" - mêlent les hermines de la maison de Bretagne, sur la droite, aux trois fleurs de lys du roi de France, sur la gauche. Surmontées d'une couronne ducale décorée de rubis, d'émeraudes et de fleurs d'ache, elles seraient celles d'Anne de Bretagne après son mariage, en 1491, avec Charles VIII... mariage qui permit d'agrandir considérablement le royaume par le rattachement de la Bretagne au royaume de France ;



→ celles de droite semblent être "de gueules au lion d'argent, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or" : trois fleurs de lys sur fond bleusurmontant un lion argenté sur fond rouge, qui sont les armes de Lyon.

Qui ?

Qui les a promulgués ?... Charles VIII

Les privilèges des foires accordés à Lyon en 1494 sont le résultat d'une histoire de rois qui dure depuis 1420.

Le futur Charles VII, alors régent du royaume, accorde, en reconnaissance de la fidélité de la ville au roi, des privilèges pour tenir deux foires de 6 jours. En février 1444, devenu roi, il augmente leur fréquence (à trois) et leur durée (à 20 jours). Toujours plus entreprenants, des bourgeois lyonnais obtiennent du roi Louis XI, par les *Lettres du 8 mars 1463*, des privilèges pour la tenue de quatre foires de 15 jours à Lyon : à Pâques, en août, à la Toussaint et en décembre.

Entre 1484 et 1487, les privilèges sont abolis : à l'avènement du jeune roi Charles VIII, les villes de Bourges, Montpellier et Troyes complotent pour faire ôter à Lyon les privilèges royaux, qu'elles obtiennent en 1484. Lyon se retrouve sans droit de foire pour trois ans. C'est mal connaître les jeux d'influences et la capacité de réaction dont sont capables les Lyonnais !



Portrait de roi
de France au 16^e s.,
Charles VIII, Inv.
39.301.5

Lyon réobtient de Charles VIII le droit de tenir les foires de Pâques et de Toussaint. Et, en 1494, alors que le roi cherche à financer ses guerres d'Italie, toute la ville et la population se cotise pour lui prêter, selon le marché des *Lettres d'Auxonne* de juin 1494... 10 000 livres ! et obtenir en retour en juillet 1494 la réhabilitation des privilèges des foires de 1463, assortie de leur perpétuité.

Qui les a réalisés ?... la municipalité de Lyon

Face à une décision royale d'une telle importance, la municipalité de Lyon décide, dans les semaines qui suivent, de réaliser ce placard, certainement affiché dans les locaux du Consulat puis, plus tard, à l'Hôtel de Ville, construit entre 1645 et 1651 par Simon Maupin.

Histoire d'un objet de collection

L'outrage du temps

On fait l'hypothèse que l'importante dégradation du cartouche inférieur du document, précisément là où figurent les blasons royaux, serait le fait d'insurgés révolutionnaires de 1789, qui envahissent des lieux institutionnels et détruisent certains symboles de la royauté. Le document, possession de la municipalité de Lyon, a été déposé à une date inconnue aux Archives municipales, qui le remettent au Musée Historique de la ville de Lyon (Gadagne) en 1926.

Un objet d'histoire

Ce qu'ils nous disent :

Les *Privilèges de foires de Lyon* constituent une pièce maîtresse du musée d'histoire de Lyon, et attestent de la vitalité économique de la ville au 16^es. Ils témoignent aussi de l'importance cruciale d'obtenir des privilèges royaux et de l'influence comme de la capacité de la ville de Lyon dans ce domaine. Lyon parvient à émerger et à entériner des privilèges uniques, qui font d'elle une véritable place forte bancaire et un carrefour essentiel du commerce européen. Un privilège qu'elle saura conserver et faire prospérer au fil des époques...

glossaire

placard : pancarte ou imprimé affiché dans l'espace public.

lettre de change : jeu de lettres par lequel un acheteur (le tireur) demande au vendeur (le porteur) de trouver la somme due auprès d'une tierce personne (le tiré). Permet d'éviter de voyager avec de l'argent sonnante et trébuchant et facilite les échanges européens.